

**La liste des entreprises et services « essentiels » au sens de l'arrêté ministériel
traduite par commission paritaire**

Annexe à l'arrêté ministériel du 18 mars 2020

Pour le secteur privé, la liste précitée est traduite aux comités paritaires.	Limitations
102.9 Sous-commissions paritaires de l'industrie des carrières de calcaire non taillés et des fours à chaud 104 Commission paritaire de l'industrie sidérurgique 105 Commission paritaire des métaux non-ferreux 110 Commission paritaire pour l'entretien du textile	Les entreprises fonctionnant en continu Commission paritaire 102.02 Les entreprises fonctionnant en continu Commission paritaire 110 concernant les entreprises de nettoyage et d'hygiène
112 Commission paritaire des entreprises de garage	Limités aux services de dépannage et de réparation
116 Commission paritaire de l'industrie chimique 117 Commission paritaire de l'industrie et du commerce du pétrole 118 Commission paritaire de l'industrie alimentaire 119 Commission paritaire du commerce alimentaire 127 Commission paritaire pour le commerce de combustibles	
130 Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux 132 Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles	Limité à l'impression de journaux quotidiens et hebdomadaires
139 Commission paritaire de la batellerie 140 Commission paritaire du transport	Limité au transport de personnes, au transport routier et logistique

Sous-commissions: 140.01,140.03, 140.04	
143 Commission paritaire de la pêche maritime	
144 Commission paritaire de l'agriculture	
145 Commission paritaire pour les entreprises horticoles	
149.01 Sous-commission des électriciens : installation et distribution	
152 commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre	
200 Commission paritaire auxiliaire pour employés	Limité aux employées des entreprises appartenant aux CP pour les ouvriers qui se retrouvent sur la liste et qui n'ont pas de CP propre
201 Commission paritaire du commerce de détail indépendant	Limité à l'alimentation et à l'alimentation pour animaux
202 Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire	
202.01 Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation	
207 Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique	
210 Commission paritaire pour les employés de la sidérurgie	
211 Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole	
220 Commission paritaire pour les employés de l'industrie alimentaire	
225 Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné	
226 Commission paritaire pour les employés du commerce international, du transport et des branches d'activité connexes	

301 Commission paritaire des ports	
302 Commission paritaire de l'industrie hôtelière	Limité aux hôtels
304 Commission paritaire du spectacle	Limité à la radio et à la télévision
309 Commission paritaire pour les sociétés de bourse	
310 Commission paritaire pour les banques	Limité aux opérations bancaires essentielles
311 Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail	Limité à l'alimentation pour animaux
312 Commission paritaire des grands magasins	
313 Commission paritaire pour les pharmacies et offices de tarification	
315 Commission paritaire de l'aviation commerciale	
317 Commission paritaire pour les services de garde	
318 Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors et sous-commissions	
319 Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement et sous-commissions	
320 Commission paritaire des pompes funèbres	
321 Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments	
326 Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité	
328 Commission paritaire du transport urbain et régional	

330 Commission paritaire des établissements et des services de santé	
331 Commission paritaire pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé 332 Commission paritaire pour le secteur	
335 Commission paritaire de prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants	Limité aux secrétariats sociaux
336 Commission paritaire pour les professions libérales	
339 Commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées (et sous-commissions)	
340 Commission paritaire pour les technologies orthopédiques	